



Union Interparlementaire  
Groupe belge

## Compte rendu de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (Manama, Bahreïn, 10-15 mars 2023)

Débat général sur le thème « *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* »



*La Présidente du Sénat, Mme Stephanie D'Hose (Open VLD), prononça le discours suivant :*

« Cette année, en Belgique, nous célébrons un anniversaire très spécial.

Pas le mien, car celui-ci semble revenir chaque année. Personnellement, je trouve que cela arrive un peu trop souvent.

Non, cet anniversaire est tout à fait particulier. Cette année marque le vingtième anniversaire du mariage homosexuel en Belgique.

Nous avons été le deuxième pays au monde à l'autoriser sur l'ensemble du territoire. Ce fut une victoire pour deux raisons majeures.

Tout d'abord, il s'agit d'une victoire morale pour tous les Belges.

Dans une société libre où tous les hommes naissent égaux, chacun doit avoir le droit de construire sa vie privée comme il l'entend. L'amour que l'on se porte ne peut et ne doit jamais être une raison pour devenir un citoyen de seconde zone avec moins de droits que son voisin.

Il va sans dire que l'égalité implique la liberté pour tous, et non pour quelques-uns.

Mais deuxièmement, c'est aussi une victoire pour l'humanité.

Je ne dis pas cela à la légère.

Le mois dernier, Andorre est devenu le trente-quatrième pays au monde à légaliser le mariage entre personnes du même sexe.

L'un des arguments les plus convaincants avancés par les partisans de la légalisation était l'évolution positive des pays où l'égalité des mariages était déjà une réalité.

Les gens sont plus heureux, plus en sécurité et plus prospères dans les sociétés égalitaires que dans les sociétés où les lois sont discriminatoires.

C'est tout à fait logique.

La reconnaissance du mariage homosexuel, qui est simplement la reconnaissance que l'amour est l'amour, quelles que soient les personnes qui s'aiment, est un pas vers une société ouverte et tolérante.

Dans les sociétés ouvertes, les gens n'ont pas à avoir peur de marcher dans la rue. Ils n'ont pas à cacher qui ils sont lorsqu'ils postulent à un emploi. Ils peuvent être heureux dans leurs relations, au sein de leur famille et avec leurs amis.

C'est ce que permet le mariage homosexuel. Il nous ouvre les yeux et montre que la communauté arc-en-ciel existe et qu'elle n'a rien d'anormal.

C'est exactement ce qui a le plus grand impact à long terme.

La visibilité.

Il y a vingt ans, nous avons donné un exemple de ce qui est possible si nous permettons aux membres de la communauté arc-en-ciel d'être eux-mêmes. D'être égaux.

Aujourd'hui, trente-trois pays ont suivi cet exemple et beaucoup d'autres envisagent de faire de même.

Parce que notre société ne s'est pas effondrée. Au contraire. Nous sommes devenus collectivement plus heureux.

Tout simplement parce que nous voyons, nous comprenons et nous acceptons. Parce que nous nous sommes habitués à la vue de deux femmes qui s'embrassent, comme nous nous sommes habitués à la vue d'un homme et d'une femme pendant des siècles.

Sommes-nous parvenus à une société parfaite ? Bien sûr que non.

De temps à autre, notre pays est choqué par des actes de violence sauvage à l'encontre de la communauté arc-en-ciel. Il y a deux ans, nous avons même dû pleurer un homme assassiné en raison de sa sexualité.

Nous savons également que le taux de suicide dans la communauté arc-en-ciel reste terriblement élevé, beaucoup plus élevé que dans la population dans son ensemble. Parce que l'acceptation d'une sexualité différente reste difficile dans certaines communautés.

Et ce qui est encore plus déchirant, c'est qu'il arrive souvent que des personnes âgées retournent dans le placard lorsqu'elles entrent dans une communauté de retraités. Parce qu'elles sont confrontées à des personnes pour qui la sexualité est encore un tabou.

Alors oui, nous devons continuer à développer des initiatives pour stimuler l'acceptation et l'intégration des personnes de la communauté arc-en-ciel.

Mais, surtout, nous ne pouvons pas cesser notre combat. Dans une perspective plus large, l'égalité des droits vient tout juste d'arriver, et seulement dans certaines parties du monde.

Il est de notre devoir, en tant que représentants du peuple, de faire avancer la cause de notre peuple. Nous devons nous battre pour leur liberté, les défendre et leur montrer que nous nous soucions d'eux. L'acceptation gouvernementale est le premier pas vers une société acceptante.

Voici donc mon appel à l'action, à vous.

Parlons de la communauté arc-en-ciel. Traitons-les sur un pied d'égalité. Levons toutes les restrictions que les générations passées leur ont imposées et libérons l'amour !

Pour célébrer le vingtième anniversaire du mariage homosexuel en Belgique, vous ne pouviez pas m'offrir un plus beau cadeau que de dire "oui" à l'amour.

Je vous remercie. »

## Comité des droits de l'homme des parlementaires (CDHP)

*M. Samuel Cogolati (Chambre, Ecolo-Groen)*, président du Groupe belge de l'UIP et président du Comité des droits de l'homme des parlementaires (CDHP), fait rapport sur les travaux du CDHP pendant le Conseil directeur.



Il explique que, lors de ses sessions, le Comité a tenu 11 auditions, au cours desquelles il a rencontré des autorités, ainsi que des plaignants. Au cours de sa session, le Comité a examiné la situation de 250 parlementaires dans 14 pays. Il a également adopté des décisions de recevabilité relatives à deux nouvelles plaintes et il a déclaré une plainte irrecevable.

Avant de présenter les projets de décisions concernant 190 parlementaires dans 10 pays à l'approbation du Conseil directeur, le président veut dire quelques mots sur l'importance d'honorer les valeurs de l'UIP en rappelant que l'organisation s'est construite sur le principe du dialogue, de l'inclusion et de la possibilité d'entendre et de partager des opinions diverses dans le cadre de ses travaux.

Il ajoute que nos propres parlements nous ont appris qu'il peut y avoir des désaccords fondamentaux et sérieux dans nos chambres et que nous savons qu'il n'est pas nécessairement agréable d'entendre nos adversaires nous critiquer. Mais selon lui s'il s'agit là d'un ingrédient essentiel de la vie démocratique et ce n'est qu'en dialoguant les uns avec les autres et en gardant la porte ouverte au dialogue que nous pourrions progresser ensemble. L'orateur pense qu'il est essentiel d'honorer cet esprit d'ouverture et d'inclusion au sein des

assemblées de l'UIP, qu'il s'agisse de nos parlements membres ou de nos observateurs permanents.

Ensuite M. Cogolati procède à la présentation des cas par ordre alphabétique et par région.

## **Afrique**

### *République démocratique du Congo*

M. Cogolati explique que c'est la première fois qu'il fait part de la situation de trois parlementaires en République démocratique du Congo. L'un d'entre eux a vu son mandat parlementaire arbitrairement invalidé pour absentéisme et les deux autres ont été arbitrairement empêchés de reprendre leurs fonctions parlementaires.

Malgré les certificats médicaux expliquant son absence, le mandat parlementaire de M. Papy Niango a été invalidé pour absentéisme. Martin Kabuya et Crispin Ngbundu qui ont été empêchés de reprendre leurs fonctions parlementaires après avoir perdu leur poste de gouverneur et malgré une décision de la Cour constitutionnelle en leur faveur.

Le président précise que le Comité souhaite recevoir les vues et observations officielles des autorités parlementaires sur ces cas et encourage les autorités congolaises à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits fondamentaux de tous les membres de l'Assemblée nationale.

### *Eswatini*

Le président rappelle qu'il s'agit du cas de trois parlementaires, dont deux sont en détention pour diverses accusations depuis juillet 2021, à la suite de manifestations réclamant des réformes démocratiques en Eswatini. Il renvoie au rapport de l'observateur du procès de l'UIP qui a assisté à certaines des audiences du tribunal dans cette affaire. Ses conclusions confirment les préoccupations antérieures du Comité, à savoir que les poursuites pénales engagées contre les parlementaires sont une réponse à leurs actions en faveur du changement politique. En outre, l'observateur du procès signale des retards excessifs dans les procédures judiciaires et le rejet injustifiable des demandes de mise en liberté sous caution des parlementaires.

Le rapporteur ajoute que le Comité espère sincèrement que le juge dans cette affaire prendra dûment en compte les observations faites par l'observateur du procès pour rendre son verdict. En même temps, le Comité reste désireux de se rendre en Eswatini pour discuter avec les autorités compétentes et les autres parties prenantes des préoccupations et des questions qui ont été soulevées dans cette affaire et espère que cette mission pourra avoir lieu dès que possible.

### *Sénégal*

M. Cogolati tient à remercier d'abord la délégation sénégalaise pour les discussions constructives dans le cadre de cette Assemblée, à la suite desquelles le Comité a adopté deux décisions. La première concerne la situation de M. Khalifa Sall, ancien parlementaire qui avait été condamné à une peine de prison en 2018. Le président communique que le

Comité se félicite de la libération de M. Sall, suite à une grâce présidentielle en septembre 2019 et qu'il salue également l'information selon laquelle un projet de loi d'amnistie, qui pourrait permettre à M. Sall de recouvrer pleinement ses droits civiques, est en cours de préparation, et que le Parlement souhaite recevoir l'assistance de l'UIP dans la préparation de cette loi. Le Comité invite les autorités parlementaires du Sénégal à lui fournir de plus amples informations sur la manière dont l'UIP pourrait fournir une telle assistance.

Le président expose ensuite que la deuxième décision relative au Sénégal concerne la situation de M. Ousmane Sonko, qui fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire. Bien que le Comité soit pleinement conscient que la justice doit suivre son cours, il note également que, dans le passé, d'autres candidats de l'opposition ont été exclus de la course à la présidence après avoir été condamnés par les tribunaux. Le Comité espère que le procès contre M. Sonko aboutira rapidement à une décision judiciaire définitive, conformément à une procédure indépendante et impartiale et il appelle toutes les autorités nationales compétentes à prendre les mesures nécessaires pour que tous les candidats de l'opposition et leurs partisans puissent exercer leur droit de participer à la gestion des affaires publiques lors de la prochaine élection présidentielle.

### *Somalie*

En ce qui concerne la Somalie, le président informe le Conseil directeur du fait que le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé de l'affaire de feu Mme Amina Abdi, brutalement assassinée dans un attentat à la bombe il y a un an. Le Comité est consterné par ce meurtre d'une femme parlementaire qui était connue comme une défenseuse intrépide des droits de l'homme et il demande aux autorités de tout mettre en œuvre pour que justice soit rendue. Il les exhorte également à utiliser l'expertise de l'UIP et d'autres organismes internationaux à cette fin.

### *Ouganda*

Ensuite le président explique les trois décisions du CDHP relatives à l'Ouganda, dont la première concerne la situation de deux collègues qui avaient été arrêtés en septembre 2021. Il a le plaisir d'informer le Conseil du fait qu'ils ont finalement été libérés sous caution le 13 février 2023 et que le Comité a pu envoyer un observateur en Ouganda pour suivre le déroulement du procès. Le Comité tient à remercier le Président de l'Ouganda pour les informations fournies par écrit sur cette affaire et le Parlement ougandais pour les mesures prises afin de surveiller la situation de MM. Ssewanyana et Ssegirinya pendant leur détention. Le Comité reste toutefois préoccupé par l'absence d'enquête sur les allégations selon lesquelles ils auraient été torturés et par la possible motivation politique de la procédure pénale et il regrette que la mission demandée par ce Conseil pour se rendre en Ouganda n'ait pas encore reçu l'approbation officielle des autorités ougandaises. Le CDHP espère sincèrement que le Parlement fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cette mission ait lieu dès que possible.

Il termine le chapitre sur l'Ouganda en annonçant que le Comité a également déclaré recevables deux nouveaux cas concernant deux collègues féminines de l'Ouganda, Mme

Betty Nambooze et Mme Anna Adeke. Le CDHP invite le Parlement à lui faire part par écrit de son point de vue officiel sur les allégations formulées dans les deux cas.

## **Amériques**

### *Venezuela*

En ce qui concerne le cas collectif au Venezuela, le président réaffirme la position de longue date du Comité selon laquelle le harcèlement continu des parlementaires élus en 2015 est une conséquence directe du rôle prépondérant qu'ils ont joué en tant que députés de l'opposition. Le CDHP est également convaincu que les questions soulevées dans le cas présent font partie de la situation complexe plus large au Venezuela et il réitère la volonté de l'UIP de soutenir tout effort visant à renforcer la démocratie au Venezuela, y compris le processus de dialogue en cours. Le Comité invite les autorités vénézuéliennes à fournir de plus amples informations sur la manière dont l'UIP peut apporter son aide.

## **Asie**

### *Cambodge*

Le président souhaite rappeler que le projet de décision qui est soumis au Conseil concerne l'affaire de longue date de 42 anciens parlementaires, tous appartenant au Parti du sauvetage national cambodgien, dissous par la Cour suprême en 2017. Il explique que le Comité a eu un échange fructueux avec la délégation cambodgienne et il comprend que l'invitation faite à notre comité de se rendre au Cambodge pour discuter des préoccupations dans cette affaire est toujours d'actualité. Le CDHP espère que cette mission pourra avoir lieu dès que possible, étant donné que les élections nationales auront lieu en juillet 2023.

En attendant, le Comité recommande aux autorités de reprendre d'urgence le dialogue politique avec tous les partis d'opposition, à l'intérieur et à l'extérieur du Cambodge. Le Comité estime que ce n'est qu'à cette condition qu'elles pourront instaurer un climat de confiance et trouver des solutions à la situation politique actuelle.

### *Le Pakistan*

En ce qui concerne le Pakistan, le président a le plaisir d'annoncer que, grâce à la mobilisation d'un certain nombre de parlementaires et d'autres acteurs de l'ensemble de l'échiquier politique, M. Ali Wazir a été libéré sous caution après avoir passé 26 mois dans une maison d'arrêt. Il ajoute tout de suite que le Comité reste cependant préoccupé par l'impunité dont jouissent les nombreuses allégations de harcèlement et d'abus arbitraires à l'encontre de M. Wazir, ainsi que par les allégations selon lesquelles les garanties d'une procédure régulière n'ont pas été respectées, malgré les mesures prises par les autorités parlementaires. Le Comité appelle les autorités pakistanaises à faire leur part pour que ce crime ne reste pas impuni et à veiller à ce que les facteurs sous-jacents à la tendance à l'impunité dans les affaires de Pakistanais soient traités, notamment en mettant la législation en conformité avec les obligations internationales du Pakistan. Le Comité estime qu'il semble que ce soit le seul moyen d'éviter que de tels cas ne se reproduisent.

## **MENA**

### *Irak*

Le président souhaite remercier la délégation irakienne au nom du Comité pour la discussion constructive et fructueuse qu'ils ont eu sur le cas de l'ancien parlementaire irakien, M. Ahmed Al-Alwani, et il se félicite des visites effectuées à M. Al-Alwani en détention et des mesures prises par les autorités judiciaires pour donner suite aux recommandations de l'UIP. Le Comité considère que la situation de M. Al-Alwani doit être considérée comme une cause nationale de préoccupation. Il appelle donc les dirigeants à s'unir pour la protection et la promotion des droits de l'homme en portant le cas de M. Al-Alwani devant la plus haute autorité afin de promouvoir sa libération, de défendre ses droits et de garantir qu'il ne sera pas exécuté à la suite d'accusations motivées par des considérations politiques. Le Comité a également réitéré son souhait de rendre visite à M. Al-Alwani en détention dans un avenir proche et de rencontrer les autorités irakiennes compétentes afin de promouvoir la résolution de l'affaire.

### *Libye*

Le président explique que le Comité remercie la délégation libyenne pour l'échange fructueux et pour avoir fourni des informations détaillées sur les mesures prises par les autorités libyennes pour faire la lumière sur le sort de Mme Seham Sergiwa. Le Comité exprime son soutien à tous les membres du Parlement libyen, en particulier aux femmes parlementaires, compte tenu des graves problèmes qui pèsent sur leur sécurité.

Il ajoute que le Comité a appris que le cas de Mme Sergiwa fait toujours l'objet d'une enquête criminelle et judiciaire par le procureur général et qu'elle a été victime d'une ignoble campagne de haine en ligne qui a conduit à son enlèvement. Le Comité a également appris que de telles campagnes étaient régulièrement utilisées pour inciter à la violence physique contre les parlementaires, en particulier les femmes.

Le Comité appelle les autorités compétentes à veiller à ce que les médias sociaux ne soient pas utilisés pour faire circuler des messages haineux contre les membres du Parlement, en particulier les femmes parlementaires, et exhorte les autorités exécutives à établir la vérité dans le cas de Mme Sergiwa.

## **Situation globale**

Le président regrette que le cas qu'il a évoqués ne sont que quelques-uns des nombreux cas dont le Comité est saisi. Au vu de l'augmentation record du nombre de cas, le Comité ne peut que constater qu'il peut être réellement dangereux d'être parlementaire et que, malheureusement, cette tendance se retrouve dans toutes les régions du monde.

Il rappelle que la veille, le Comité a organisé une table ronde sur la solidarité parlementaire avec les députés en danger. Il fait savoir qu'il était très émouvant d'écouter les témoignages de nombre de nos collègues qui ont été victimes d'abus, de mauvais traitements et même de la mort simplement parce qu'ils faisaient leur travail. En même temps, il trouve qu'il a été

extrêmement inspirant de voir que beaucoup de parlementaires ici présents travaillent dur dans leur pays pour soutenir leurs collègues en danger.



Pour terminer, M. Cogolati invite tous les membres à rejoindre la lutte pour aider les collègues menacés en commençant par s'inscrire sur la liste des contacts du Comité pour en savoir plus sur les actions spécifiques qu'ils peuvent entreprendre pour aider le Comité afin de rester informé de son travail et d'agir en conséquence.

## Bilan de l'Assemblée par le président du Groupe Douze Plus

Depuis octobre 2022, *M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)*, préside le Groupe Douze Plus, le groupe géopolitique de 47 pays dont la Belgique fait partie. Lors de son discours pendant la dernière réunion de l'Assemblée, il résume les activités du groupe géopolitique et il fait le bilan de l'Assemblée au nom du Groupe Douze Plus.



Il explique que le Groupe des Douze Plus s'est réuni le 10 mars pour une longue réunion et tous les matins du 11 au 14 mars et qu'il a également tenu un important événement parallèle sur les mines terrestres organisé par l'Ukraine auquel ont participé de nombreuses délégations pour soutenir cette cause importante. Les membres du Groupe des Douze Plus ont été très actifs au sein de plusieurs commissions, notamment la Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale qui a adopté le projet de résolution de notre collègue espagnol M. Cepeda sur la cybercriminalité. Il s'agit d'un sujet très technique et délicat et M. Gryffroy tient à féliciter M. Cepeda et son collègue des Émirats Arabes Unis pour avoir mené à bien cette tâche très difficile et il en va de même pour le projet de résolution sur la réalisation de bilans carbone négatifs des forêts, présenté par M. Hoffmann (Allemagne) et Mme Vijaykumar Gavit (Inde). L'orateur dit qu'il fut un grand plaisir de voir l'atmosphère constructive qui régnait dans les deux commissions permanentes. Il communique que le Groupe des Douze Plus est également heureux que le Comité Permanent pour la Paix et la Sécurité Internationale ait approuvé la proposition de l'Argentine et de la Belgique sur les

systèmes d'armes létales autonomes (SALA) comme thème de sa prochaine résolution. M. Gryffroy tient à souligner qu'il s'agit d'une question très préoccupante et d'un danger qui existe déjà et qui ne relève pas de la science-fiction.

Ensuite, il communique que, malheureusement, il doit également tirer quelques conclusions négatives, la première étant que les résolutions sur la guerre d'agression inhumaine en Ukraine ont eu très peu d'effet sur le terrain. Il n'y a qu'un seul pays à blâmer et ce n'est pas l'Ukraine...

Le président explique que plusieurs délégations des Douze Plus ont rencontré la délégation des parlementaires afghans en exil conduite par M. Rahmani, Président de la Chambre du Parlement d'Afghanistan. Tout le monde connaît la situation actuelle en Afghanistan, la crise humanitaire, la situation désastreuse des droits de l'homme, etc. 125 des 250 députés sont toujours en Afghanistan. Parmi ces 125 députés, il y a 10 femmes parlementaires. Elles sont plus en danger que leurs collègues masculins et doivent constamment se cacher. Les talibans ciblent spécifiquement les députés qui figurent sur leur liste des personnes à abattre.

Le Groupe Douze Plus demande d'urgence aux pays occidentaux d'aider à les évacuer et il est tout à fait disposé à vous fournir de plus amples informations. M. Gryffroy rappelle qu'il y a un danger imminent de nouveaux crimes contre les femmes parlementaires et cite comme exemple le cas de Mme Mursal Nabizada qui a été tuée en janvier 2023. Il demande à tous les parlementaires de prendre leurs responsabilités s'ils ne le font pas déjà.

Puis, le président veut dire un mot sur l'incident très regrettable avec les participants de *Human Rights Watch* dont les visas ont été retirés par les autorités bahreïnes. Il sait que les hôtes du Parlement bahreïni n'ont pas été en mesure de les faire revenir sur leur décision. Il s'adresse au président de l'UIP, Monsieur Duarte Pacheco, et aux amis du Bahreïn, pour communiquer que le Groupe des Douze Plus ne peut pas se contenter de prendre acte de la situation. *Human Rights Watch* défend les valeurs fondamentales de l'UIP sur lesquelles le Groupe des Douze Plus ne peut en aucun cas transiger et il se doit donc de le mentionner pendant cette réunion plénière. Il compte sur le président de l'UIP pour ne pas prendre ceci à la légère.

Le fait que les Douze Plus ne transigent pas sur les valeurs fondamentales de cette organisation l'amène à la dernière question qu'il souhaite aborder... Lors de la prochaine Assemblée en Angola, le nouveau président de l'UIP sera élu. M. Gryffroy renvoie à la note sur la présentation des candidatures à la présidence de l'UIP qui a été publiée lors de la 206e session du Conseil directeur en 2020. La note mentionne qu'il n'y a pas d'exigences formelles mais que, historiquement, les présidents de l'UIP ont été des dirigeants politiques exceptionnels, très respectés au niveau national et historique, fermement attachés aux valeurs et principes fondamentaux de l'UIP - en particulier la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il va de soi que le Groupe des Douze Plus est curieux de voir arriver les différentes candidatures.

En guise de conclusion, M. Gryffroy remercie tous les collègues pour les échanges inspirants et les hôtes bahreïnais pour la parfaite organisation et la merveilleuse hospitalité, non seulement au centre de conférences mais dans tout le pays.

### **Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale : projet de résolution intitulé « Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale ».**

Face à l'évolution continue des technologies et à notre dépendance croissante à leur égard, la cybercriminalité et les cyberattaques contre les citoyens, les groupes vulnérables, les institutions, les gouvernements ou les États constituent de réelles menaces qui nécessitent d'assurer notre cybersécurité.

Dans ce contexte, un projet de résolution intitulé « Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale » a été débattu afin de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de lutter contre la cybercriminalité et les cyberattaques, en coopérant et en partageant une vision commune sur la façon d'agir efficacement contre les criminels et les pirates informatiques, qui ne connaissent ni frontières ni limites. Ce projet de résolution visait également à renforcer le rôle des parlements face aux risques qui y sont associés et à contribuer aux efforts internationaux en la matière.

En amont du débat général, 317 amendements furent déposés par l'ensemble des délégations. La délégation belge quant à elle avait introduit pas moins de 22 amendements en vue de clarifier l'objet de la résolution et de veiller à ce que le texte final respecte les axes fondamentaux de la diplomatie belge en la matière.

*M. Christophe Lacroix (Chambre, PS) a participé activement à la discussion de ce projet de résolution et a exposé les différents amendements de la délégation belge.*



Premièrement, il ne paraissait pas opportun d'y inclure la problématique des cyberattaques compte tenu du fait que le terme « cyberattaque » est déjà actuellement source de difficultés dans le domaine du droit international et du droit des conflits armés. M. Lacroix a souligné qu'il convenait de s'aligner en priorité sur d'autres instruments juridiques existant comme la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (ou [Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité](#)). Il a donc soutenu un amendement visant à supprimer le terme « cyberattaques » dans le texte.

Dans le même ordre d'idées, la délégation belge a estimé qu'il était à tout le moins prématuré d'inviter les parlements de l'UIP à soutenir l'adoption d'une nouvelle convention des Nations unies tendant à lutter contre la cybercriminalité. En effet, ce projet de convention qui relève d'une initiative russe visant à élargir la portée de la Convention de Budapest sur le même sujet, continue de soulever des inquiétudes. Le risque d'une polarisation internationale accrue, l'accent mis sur le contrôle de l'information plutôt que sur la lutte contre la cybercriminalité, les risques pour les droits humains et l'État de droit et les risques d'incohérence entre différentes normes internationales constituent toujours des préoccupations majeures pour de nombreux États. En particulier, la question des définitions n'est pas encore tranchée; des États comme la Russie et la Chine ayant leur propre conception de la cybercriminalité. En outre, ces définitions ne peuvent être restrictives dans des domaines qui évoluent très rapidement.

M. Lacroix a explicité les amendements de la délégation belge visant à supprimer les références à cette future convention onusienne. Il a souligné que la commission devait veiller à ce que cette convention onusienne, toujours en cours de négociation, n'entre pas en contradiction avec la Convention de Budapest, mais la complète réellement. La création de standards internationaux divergents est également à éviter.

Les amendements de la Belgique (et du Canada) sur ce point précis furent adoptés de sorte que la résolution finale ne fait plus référence à la future convention des Nations Unies sur la cybercriminalité dont la portée n'est à ce jour pas encore déterminée.

M. Lacroix a encore insisté pour que l'on veuille à faire respecter des principes fondamentaux tels que la défense d'un multilatéralisme ouvert et efficace, l'égalité de genres et à inclure dans le projet de résolution un niveau adéquat de protection des droits humains et en particulier du droit à la liberté d'expression sur internet. Il a donc soutenu les amendements poursuivant ces objectifs.

Enfin, la création d'un "centre d'opérations de sécurité" (SOC) mondial sous la supervision des Nations unies a également été questionnée. M. Lacroix a défendu l'idée que la création d'un centre mondial d'opérations de sécurité tel que mentionné dans le projet de résolution était trop ambitieuse étant donné la disparité des capacités des États en la matière. Un tel SOC mondial comporte également des risques. Les pays disposant d'une importante capacité cybernétique offensive pourraient utiliser ce SOC à mauvais escient pour vérifier si leurs attaques sont détectées ou non et pourraient saboter les contre-mesures par le biais de ce SOC. Au final, la priorité a été donnée à la promotion de la coordination internationale entre organismes chargés de prévenir et de lutter contre la cybercriminalité.

## Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme : débat sur le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats

La Commission a tenu un débat sur le thème de sa prochaine résolution : « Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats ». Le débat sur cette nouvelle forme de traite des enfants et d'esclavage moderne est enrichi par des contributions d'experts et de plus de 30 parlementaires.

*Mme L. Reynolds (Australie)* et *M. E. Bustamante (Pérou)* ouvrent les débats en tant que co-rapporteurs. Mme Reynolds formule des remarques liminaires et explique comment cette nouvelle forme de traite d'enfants et d'esclavage infantile s'est développée en expliquant que le phénomène répond à la logique de l'offre et de la demande. Des pays, des touristes et des bénévoles bien intentionnés envoient des fonds à des orphelinats sans faire preuve de diligence raisonnable et donc sans savoir s'ils contribuent ou non à un système caritatif respectueux des principes d'éthique (la demande). De leur côté des criminels et trafiquants patentés offrent aux donateurs une expérience "unique" et "sur mesure" de visite d'un orphelinat (l'offre). Pour mettre en place ces pratiques illégales, ils créent de toutes pièces des "orphelins de papier", c'est-à-dire des enfants qu'ils ont doté de faux papiers attestant qu'ils sont orphelins. Or, dans les faits, au moins un des deux parents de la très grande majorité des enfants dans ces orphelinats est en vie.

Lors de son intervention, *Monsieur Michel De Maegd (Chambre, MR)* tient à remercier la commission d'avoir mis ce phénomène important à l'ordre du jour politique. Il estime que tout doit être fait pour protéger les droits de l'enfant partout dans le monde et en toutes circonstances. La traite des enfants doit être combattue et il soutient donc très fortement le travail qui est effectué dans ce sens.



Cependant, il pense qu'il faut aller plus loin parce que, en effet, ce trafic d'enfants dans les orphelinats est double. Il y a, bien sûr, les enfants gardés dans des établissements pour faire du profit, notamment par le biais de dons. Mais il existe une autre forme de trafic d'enfants: les adoptions internationales illégales. Ces adoptions internationales illégales existent partout dans le monde. Des enfants volés, arrachés à leurs parents, placés dans des orphelinats, pour être ensuite vendus à l'adoption à des familles à l'étranger, qui ignorent souvent tout de la réalité.

M. De Maegd admet que la méthode n'est pas la même, mais la finalité est identique : s'enrichir sur le dos d'enfants prétendument orphelins. Il se réjouit que de plus en plus de pays prennent conscience de ce phénomène. La Suisse, la Suède, les Pays-Bas ont déjà enquêté sur ces actes et pris des mesures tandis que La France, le Danemark, la Corée du Sud, la Belgique travaillent actuellement sur la question.

L'orateur explique qu'il a personnellement déposé un texte, adopté à l'unanimité par son Parlement, qui demande à son gouvernement d'enquêter et d'agir concrètement, ce qu'il fait donc actuellement. En septembre 2021, il a eu l'occasion de présenter ce texte devant le comité des disparitions forcées de l'ONU. Un an plus tard, en septembre dernier, l'Organisation des Nations Unies a publié un texte déclarant que ces pratiques devaient être éliminées et les qualifiant même de crimes contre l'humanité.

Cette déclaration impose aux États :

- de prévenir ces actes ;
- de mener des enquêtes ;
- et d'y remédier.

Selon M. De Maegd, cet aspect de la traite d'enfants dans les orphelinats a donc toute sa place dans la future résolution de l'UIP. Il se réjouit du fait que, à travers ce texte, les membres pourront alerter l'ensemble des parlements sur cette situation, les inciter à agir, à respecter cette triple obligation dont il vient de parler et à promouvoir et à défendre continuellement le droits des enfants.

## **Commission permanente des Affaires des Nations Unies**

La Commission s'est réunie le 14 mars 2023, sous la conduite de son président par intérim, M. L. Wehrli (Suisse), et a adopté à l'unanimité un nouveau mandat et de nouvelles méthodes de travail.

La Commission s'est également lancée dans sa première campagne, une initiative visant à faire progresser l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les membres ont examiné les données relatives au nombre actuel de représentants permanents hommes et femmes, se sont penchés sur les processus de nomination nationaux et ont réfléchi à la manière dont ils pourraient faire avancer le débat au sein de leurs propres parlements.

La Commission a discuté de l'engagement parlementaire dans le processus d'examen national volontaire (ENV) du forum politique de haut niveau sur le développement durable. Les conclusions de l'enquête de l'UIP sur ce sujet ont été présentées, couvrant les résultats obtenus auprès des 42 pays qui ont présenté des rapports en 2022.

Les membres de la Commission ont exprimé leur préoccupation générale quant à l'engagement insuffisant des parlements dans le processus d'ENV et à la très faible participation des Parlements membres de l'UIP à l'enquête. Le président par intérim, M. Laurent Wehrli (Suisse), a exhorté les parlements dont les gouvernements soumettront un rapport en 2023 à remplir l'enquête de l'UIP de manière exhaustive et dans les délais impartis, et a demandé aux parlementaires de superviser le processus relatif au rapport de leurs gouvernements à l'ONU.

*M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)*, assurera la continuité de ces initiatives en tant que nouveau président par intérim. Quelques semaines après l'Assemblée, il a présidé un briefing en ligne avec les parlementaires intéressés

## **Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**

Sous la présidence de son président M. J.Kiarie (Kenya), le Comité a fait le point sur différentes crises humanitaires et crises des réfugiés notamment en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine. Le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni à cet égard des informations actualisées. De manière générale, les membres du Comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre de réfugiés. La situation très précaire des femmes et des enfants a une nouvelle fois été soulignée et plus particulièrement les réfugiés ukrainiens dont 90% représentent des femmes et des enfants. C'est une situation unique qui nécessite des mesures spécifiques.

Au cours du débat, plusieurs membres ont exposé les moyens qui ont été mis en œuvre dans leurs pays respectifs afin de fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux populations déplacées.

*M. Christophe Lacroix (Chambre, PS)* a de son côté mis en exergue la situation particulière des réfugiés issus de la communauté LGBTQI. Ces derniers sont persécutés et fuient des pays où l'homosexualité est encore considérée comme un crime. Il s'est informé sur leur sort et a souligné la nécessité pour les fonctionnaires du HCR d'être formé en la matière (protection policy for LGBTQI<sup>1</sup>). Il a par exemple indiqué les risques qu'ils encourent lorsqu'ils sont regroupés avec d'autres compatriotes réfugiés qui méprisent les personnes LGBTQI.

Le Comité a également :

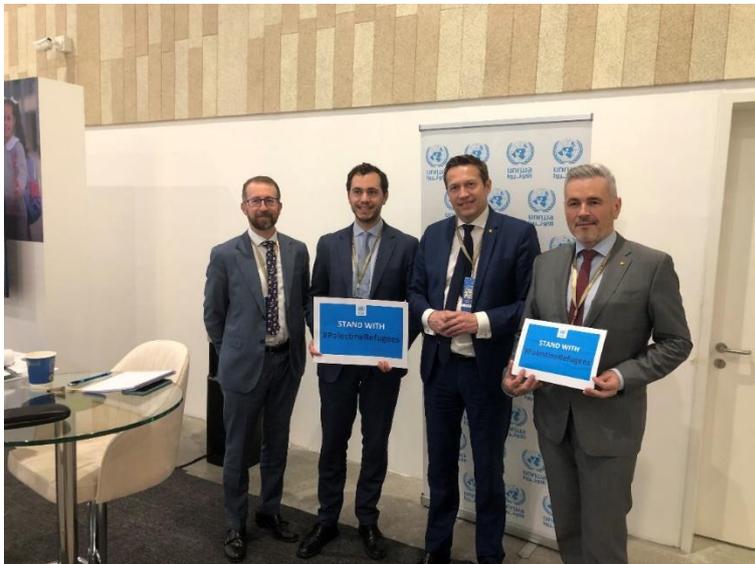
---

<sup>1</sup> [UNHCR - LGBTQI+ persons](#)

- été informé des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra en 2023 et des mesures éventuelles à prendre pour encourager la mise en œuvre des engagements pris par les Etats. Le Comité a pointé la nécessité d’opérer une répartition plus équitable du fardeau car aujourd’hui 80% des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays en développement qui connaissent eux-mêmes d’importants défis ;
- pris acte des évolutions récentes concernant l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La 5<sup>ème</sup> Conférence d’examen des Etats parties à la Convention, prévue du 25 au 29 novembre 2024 sera l’occasion de placer la problématique des mines antipersonnel au premier rang des priorités nationales et de stimuler les domaines de mise en œuvre qui ont connu peu de progrès comme l’universalisation<sup>2</sup>. Le rôle des parlementaires a également été mis en exergue. A cet égard, un Dialogue mondial pour les parlementaires sera organisé le 11 mai 2023 afin de les sensibiliser à cette problématique ;
- a été informé par un représentant du Comité international de la Croix-Rouge des dernières évolutions relatives à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008.

## Rencontres bilatérales

- a) *Rencontre avec M. Marc Lassouaoui, Senior Manager Outreach for Europe, UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East)*



Membres présents de la délégation belge :

- M. Samuel Cogolati (Chambre, Ecolo-Groen);
- M. Christophe Lacroix, (Chambre, PS);

<sup>2</sup> Le dernier Etat partie à la Convention date de 2017.

- M. Michel De Maegd (Chambre, MR).

En marge de la 146eme Assemblée de l'UIP à Manama, la délégation belge a rencontré M. Marc Lassouaoui, *Senior Manager Outreach for Europe Brussels*, UNRWA.

M. Lassouaoui a rappelé que l'UNRWA, créé en 1949, a pour mandat de fournir une assistance humanitaire et une protection aux réfugiés palestiniens dans l'attente d'une solution juste et durable à leur situation. Aujourd'hui, quelque 5,34 millions de réfugiés sont enregistrés auprès de l'UNRWA. Outre le territoire palestinien (828 328 en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et 1,38 million à Gaza), il y a des réfugiés en Jordanie (2,206 millions), en Syrie (552 000) et au Liban (475 075).

L'UNRWA fournit des services dans les domaines de l'éducation (près de 22.000 professeurs), des soins de santé (près de 7 millions de consultations par an), des secours et des services sociaux, de la protection, de l'infrastructure et de l'amélioration des camps (près de 58 camps), de la microfinance (près de 691 millions de dollars ont été prêtés depuis 1991) et de l'aide d'urgence. L'UNRWA est financé presque entièrement par des contributions volontaires. Selon l'UNRWA, la plupart des réfugiés palestiniens vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté et nombre d'entre eux dépendent de l'aide humanitaire de l'UNRWA pour leur survie, plus particulièrement ceux qui ne peuvent travailler officiellement (au Liban notamment).

M. Lassouaoui a souligné le rôle stabilisateur de l'UNRWA dans la région et l'impact sur le terrain lorsque des services doivent être supprimés ou réduits. Aussi, il importe de continuer à soutenir l'UNRWA même si d'autres crises humanitaires voient le jour.

Lors de l'échange de vues, les parties ont abordé les points suivants :

- La crise financière actuelle de l'UNRWA met gravement en péril les services essentiels de l'agence notamment l'éducation, les soins de santé primaires et les services sociaux. A cet égard, M. Lassouaoui a rappelé que les parlementaires ont un rôle à jouer dans le soutien aux réfugiés palestiniens. Il a également remercié la Belgique pour sa contribution au financement de l'UNRWA (+- 12 millions d'euros par an) ;
- Les relations de l'UNRWA avec les autorités israéliennes ainsi qu'avec les autorités palestiniennes. Ces relations sont difficiles avec les autorités politiques israéliennes mais bonnes sur le terrain compte tenu du rôle important et stabilisateur de l'UNRWA notamment dans les camps de réfugiés. De la même manière, les relations avec les autorités palestiniennes sont plus d'ordre opérationnelles au niveau de la mise en œuvre des projets de l'UNRWA. Contrairement au Haut-Commissariat aux Réfugiés, l'UNRWA ne dispose en effet d'aucun mandat politique;
- La question du contenu haineux glorifiant le terrorisme et diabolisant Israël dans certains livres scolaires utilisés dans le programme scolaire développé par l'UNRWA. Un département dit « de la neutralité » au sein de l'UNRWA est chargé d'examiner ces livres scolaires afin d'y supprimer les passages contraires aux valeurs de l'UNRWA;

- Les possibilités d'organiser avec le soutien de l'UNRWA une visite parlementaire en Palestine et en Israël.

Enfin, la visite du commissaire général de l'UNRWA, M Lazzarini, à Bruxelles le 22 mars 2023 et son audition devant la commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants ont été évoqués.

*b) Rencontre avec une délégation parlementaire de la République de Corée menée par M. PARK Yong-jin*



Membres présents de la délégation belge :

- M. Christophe Lacroix (Chambre, PS);
- M. Michel DE MAEGD (Chambre, MR).

Membres présents de la délégation coréenne:

- M. Yong-jin PARK, député et chef de délégation ;
- M. Gi-hyoung OH, député;
- Mme Won-young YANG, députée.

En marge de la 146eme Assemblée de l'UIP à Manama, la délégation belge a rencontré une délégation de la République de Corée.

M. Park a fait état de la tension croissante entre la Corée du Nord et la Corée du Sud suite aux tirs répétés de missiles nord-coréens. Il a également rappelé l'alliance militaire avec les Etats-Unis et les exercices "Freedom Shield" ("Bouclier de défense") entre les forces

américaines et sud-coréennes. En prévision d'une mission à Bruxelles à l'invitation de l'OTAN à la fin du mois de mars 2023, la délégation coréenne s'est informée sur le fonctionnement de l'OTAN et en particulier sur les *NATO's Nuclear Sharing Arrangements*.

*MM. Lacroix et De Maegd* ont expliqué à leurs interlocuteurs les principes de base du fonctionnement de l'OTAN et en particulier le principe de défense collective prévu à l'article 5 de l'OTAN. Ce principe fondamental prévoit que si un Allié est victime d'une attaque armée, chacun des autres membres de l'Alliance considérera cet acte de violence comme une attaque armée contre l'ensemble des membres et prendra les mesures qu'il juge nécessaires pour apporter une assistance à l'Allié attaqué.

*MM. Lacroix et De Maegd* ont ensuite expliqué que les accords de partage nucléaire de l'OTAN garantissent que les avantages, les responsabilités et les risques de la dissuasion nucléaire sont partagés entre tous les membres de l'Alliance. Ces arrangements portent sur les capacités nucléaires, les avions et les infrastructures fournis par un certain nombre de pays de l'OTAN, pour la défense collective de tous. Ils ont insisté sur le fait que si une mission nucléaire devait (en dernier ressort) être envisagée, elle ne pourrait être initiée qu'après avoir reçu l'approbation politique explicite de l'OTAN. Le partage nucléaire de l'OTAN est le partage de la mission de dissuasion nucléaire de l'Alliance et des responsabilités politiques et décisionnelles qui y sont liées. Il ne s'agit pas d'un partage d'armes nucléaires. Il ne pourrait y être autrement dès lors que la Belgique est signataire du Traité de Non-Prolifération.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) a également été abordée.

Enfin, la possibilité d'un échange de vues au sein de la commission de la Défense de la Chambre des représentants a été évoqué à l'occasion de la venue de la délégation coréenne en Belgique.

*c) Rencontre avec une délégation parlementaire afghane conduite par M. Rahmani, président du Parlement (en exil)*

*La Présidente du Sénat, Mme Stéphanie D'Hose (Open VLD), et le député Michel de Maegd (MR) ont rencontré le 14 mars 2023 une délégation parlementaire afghane conduite par M. Rahmani, Président du Parlement d'Afghanistan (en exil). Le Parlement travaille désormais en ligne.*



L'échange de vues portait surtout sur la situation actuelle en Afghanistan et en particulier sur la crise humanitaire et les droits de l'homme.

La délégation afghane a plaidé pour l'assistance aux députés afghans et au personnel parlementaire bloqués en Afghanistan. Avant la prise de pouvoir par les talibans, il y avait 250 députés, dont 125 sont encore en Afghanistan. Parmi ces 125 députés, il y a 10 femmes parlementaires. Elles sont plus en danger que leurs collègues masculins et vivent dans la clandestinité.

Récemment, les talibans ont pris pour cible des députés pour les tuer. La délégation afghane communiquera la liste de ces députés et des membres de leur personnel. Les pays occidentaux sont instamment priés d'aider à leur évacuation. La délégation afghane a indiqué qu'elle était en mesure (tant bien que mal) de prendre en charge l'évacuation de ces personnes jusqu'à la frontière pakistanaise, mais que sans visas, elles ne pourront pas s'enfuir. Les députés peuvent utiliser leur passeport de service/diplomatique, mais ils ont besoin d'un visa.

La délégation afghane craint que d'autres crimes soient commis à l'encontre de femmes parlementaires en renvoyant au cas de Mme Mursal Nabizada, qui fut tuée en janvier 2023. Il est donc demandé à chaque pays de prendre sa responsabilité pour un certain nombre de ces personnes (députés et/ou membres du personnel).

\*

\* \*